

FICHE DE PROCEDURE

Appel à projets 2019 du contrat de ville de l'Autunois.

Comme l'an dernier, le CGET a recours à un outil dématérialisé de saisie des demandes de subventions sur extranet. Une fiche procédure pour dépôt de dossier de subvention est jointe à ce mail ; elle vous guidera dans votre saisie, ainsi que le cerfa n° 12156*05 qui peut vous servir de « support brouillon » avant votre validation définitive.

Les dossiers devront être transmis avant **le lundi 17 décembre 2018** au service de la DCSU support papier par voie postale et par mail à Mairie d'Autun
Direction Cohésion Sociale et Urbaine
4 Avenue Charles de Gaulle
71400 AUTUN Cedex

Adresse mail : sylvie.lentengre@autun.com 03.85.54.25.49 – 06.86.20.82.59

ATTENTION : Suite à la mise en place de la nouvelle plateforme du CGET (DAUPHIN), les dossiers doivent être aussi transmis à la DDCS par voie électronique à Mme NORMAND : miryam.normand@saone-et-loire.gouv.fr afin que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale puisse les traiter.

Les porteurs ayant reçus le courriel du CGET le 15 octobre doivent ouvrir leur compte dès le lancement de l'appel à projet. Pour les autres porteurs, il leur sera ultérieurement communiqué la procédure à suivre pour créer leur compte. La saisie des dossiers sur la plateforme DAUPHIN ne sera communiquée qu'après le COPIL.

Passée cette date (17 décembre 2018), aucune nouvelle demande ne pourra être enregistrée.

Les actions pouvant être subventionnées doivent se rapporter à au moins un des axes du contrat de ville ainsi qu'aux objectifs stratégiques et opérationnels qui s'y rapportent :

Attention, la numérotation des objectifs a été modifiée (cf. Pièce jointe) afin de faciliter le renseignement de l'outil d'évaluation du contrat de ville.

Les axes sont les suivants :

- développement économique/emploi/ accès à la formation
- habitat/cadre de vie/renouvellement urbain
- cohésion sociale - éducation/sport/culture
- cohésion sociale – santé/vieillessement
- cohésion sociale – prévention/sécurité
- Vivre ensemble – citoyenneté – égalité – Lutte contre les discriminations – Jeunesse

- **Bilans- Reports :**

Pour les actions 2018 renouvelées en 2019, un bilan - Cerfa n° 15059*01 (cf. pièce jointe) de l'action doit être **OBLIGATOIREMENT** joint à votre demande. Parallèlement merci de renseigner précisément la fiche suivi (cf. pièce jointe). Tout bilan ne contenant pas cette fiche sera jugé incomplet et ne sera pas traité. En effet, ce document nous est indispensable pour mener à bien l'évaluation des actions du contrat de ville